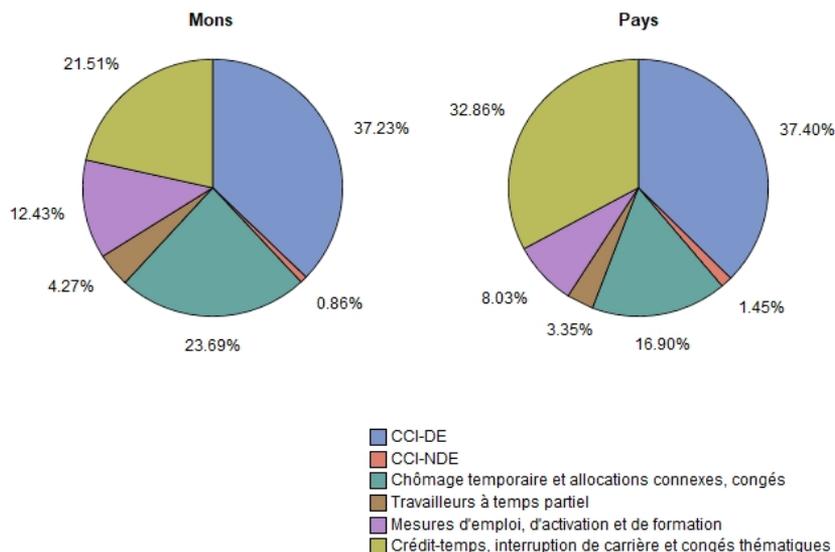


Entité: Mons



Directeur: Olivier DUPONT
 Nombre d'agents: 146
 Nombre en équivalents à temps plein: 130

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	379.853	5,1
Assurés contre le chômage (2)	184.043	4,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	158.435	4,5
Taux du chômage (4)	9,8	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	119.484	7,6
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	2.509	6,5
Dossiers litiges achevés	5.682	5,7
Contrôles achevés	2.340	5,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.621	4,8
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	200	11,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	408,0	7,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	405,2	7,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	22,0	5,7
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	5,6	6,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	15.348	6,7
		Après études	3.075	14,3
		Travailleurs à temps partiel volontaire	826	4,7
		Chômage avec complément d'entreprise	417	5,5
		Allocation de sauvegarde	86	4,1
		Travailleurs d'arts	167	2,4
		Hommes	11.379	7,1
		Femmes	8.539	6,9
		Chefs de ménage	5.641	7,2
		Isolés	5.474	6,9
	Cohabitants	8.802	6,9	
	Total	19.918	7,0	
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	130	5,1
		Chômage avec complément d'entreprise	320	4,0
		Chômeurs âgés	5	3,8
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	7	2,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	462	4,2
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		12.349	10,1
	Parents d'accueil		21	3,8
	Période non rémunérée dans l'enseignement		224	8,3
	Vacances jeunes		75	2,4
	Vacances senior		3	1,4
Travailleurs à temps partiel	Congés: soins d'accueil		5	3,2
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		2.261	9,1
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		18	4,9
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		5	2,3
	Total		2.284	8,9
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	3.464	13,8
		SINE	729	13,8
	Mesures pour travailleurs		11	0,5
	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.378	7,0
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	996	12,8
Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	73	7,0	
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		0	13,0
	Activités ALE ou APS		229	22,2
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.735	8,0
		Sans allocations	86	10,1
		Total	2.821	8,0
	Crédit-temps	Avec allocations	3.811	4,2
		Sans allocations	302	5,4
		Total	4.113	4,3
	Congés thématiques	Avec allocations	4.358	3,8
		Sans allocations	216	4,4
		Assistance médicale	328	1,6
		Aidants proches	4	1,5
Congé parental		4.237	4,3	
Congé pour soins palliatifs	4	1,3		
Total	4.574	3,8		
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		1.151	1,4
		Autres attestations	19.208	15,8
	Total		20.359	10,0

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).